

MANIFESTE DE LA MAJORITE REGIONALE

30 ans après, la décentralisation continue de s'imposer comme une évolution irréversible dans la mise en œuvre des politiques publiques. Décentraliser, ce n'est pas seulement démocratiser en rapprochant le pouvoir des citoyens. Raccourcir les circuits de décision est aussi un moyen de les rendre plus efficaces.

Depuis les grandes réformes de 1982, de nombreuses modifications sont intervenues dans le système institutionnel. Des reculs sont apparus, en particulier depuis la mise en application de la loi de décembre 2010, qui prive l'ensemble des collectivités de leurs marges de manœuvre. L'actuel Gouvernement veut relancer le dossier en ouvrant au Parlement un débat sur l'acte III de la décentralisation. Pour les régions, c'est une réelle opportunité. Car, nous sommes, cette année encore, dans l'obligation d'élaborer notre budget sous une contrainte financière telle que les moyens dont nous disposons restent insuffisants face aux besoins identifiés pour le développement de notre territoire au profit de ses habitants.

Comme en 2012, le poids des dotations en provenance de l'Etat dans les ressources financières de notre région reste de l'ordre de 93 % dont une grande partie est fléchée directement sur des projets cofinancés par l'Etat par convention. Les marges d'autonomie dans nos décisions sont de plus en plus réduites alors que les besoins des champardennaises, champardennais et du tissu économique régional sont au plus haut dans un contexte de crise. Le levier financier laissé aux régions est en diminution, quand la consommation de carburant baisse, ce qui va dans le sens d'une réduction de la dépendance à l'énergie carbonée, ou quand le glissement vieillesse technicité de nos agents fait légitimement croître la masse salariale, est-il normal que ces évolutions, qui vont dans le sens de l'intérêt général, pénalisent le budget d'une région du fait d'une fiscalité qui donne des signaux contradictoires à ce qu'il nous faut pourtant encourager et du transfert de charges non financées ? Parce que notre région accusait un retard important en terme de grands investissements, la majorité régionale s'est attelée depuis 2004 à rattraper une grande partie de ce retard participant activement au financement d'importants projets dans le domaine du soutien au développement des territoires, celui de la formation professionnelle, des transports publics régionaux, du soutien à l'activité économique régionale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le développement culturel et touristique, les lycées, la jeunesse ou encore la santé. Ces efforts de long terme prendront toute leur dimension au fil des années. Ils doivent permettre de répondre au défi d'un territoire dont les spécificités recèlent nombre d'atouts mais aussi certains freins qui entravent son développement.

Notre région est particulièrement vaste, près de 400 kms du Nord au Sud. Elle a cumulé depuis la guerre des retards dans sa reconstruction. Elle est peu peuplée. Ses charges de structures sont donc plus lourdes que d'autres. Moins de passagers potentiels pour monter dans les trains mais des exigences de mobilité plus fortes, car les distances à parcourir sont plus longues. Moins d'élèves dans les lycées, mais un parc d'établissements répartis sur le territoire plus dispersés avec des charges de fonctionnement équivalentes à d'autres régions plus peuplées. Qu'on ait 500 ou 1 500 élèves dans un lycée, le prix du chauffage, des équipements pédagogiques, de l'internat ou de la demi-pension est le même. Mais le coût par élève est trois fois supérieur. Une région en reconversion industrielle nécessite un effort sur la formation et la montée en compétence de ses salariés beaucoup plus important que sur d'autres territoires où les investissements ont pu se concentrer sur le développement d'une importante offre d'enseignement supérieur.

Dans le palmarès des régions françaises, la Champagne-Ardenne est à la 5ème place pour le PIB/habitant. Cette moyenne masque des distorsions énormes. Entre communes riches et pauvres, la

différence de potentiel fiscal par habitant est de 1 à 12. Le revenu moyen des ménages en Champagne-Ardenne est de 2 160€ par mois soit la 15e région sur 22 et le niveau de vie médian est de 1 451€/mois soit 16e régions sur 22. Aux inégalités sociales s'ajoutent donc de profondes inégalités territoriales. C'est évidemment le Conseil Régional qui est appelé à les compenser. D'où des charges plus lourdes que dans les autres Régions.

Lors du débat d'orientations budgétaires, le 17 décembre dernier, j'ai lancé un appel à la mobilisation en invitant toutes les collectivités de Champagne-Ardenne, toutes les forces vives, à s'unir pour la défense de nos grands dossiers et projets nécessaires à moyen et long terme : création d'un réseau performant et solidaire de nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche, transition énergétique et écologique de notre économie dont son agriculture, modernisation de notre réseau ferré (TGV ; liaison Charleville-Givet-Dinant ; électrification de la ligne 4, axe Nord/ Sud permettant de relier Charleville-Mézières à Troyes via Vatry), intégration de l'aéroport Paris/Vatry dans une stratégie globale de développement des aéroports d'Ile-de-France, achèvement de nos communications autoroutières, mise en place de l'internet haut débit sur l'ensemble de la région. **Plus que jamais, la Champagne-Ardenne a besoin de la solidarité nationale.** Plus nous serons unis sur les grands objectifs, mieux nous serons entendus. Le contexte financier, économique, social présent et les défis qui nous attendent nous interdisent toute démagogie. Ils ne doivent en rien freiner notre détermination. Lors des prochains mois, la majorité régionale regroupée autour de ce manifeste sera pleinement mobilisée, à la rencontre de nos territoires régionaux, pour fédérer l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, institutionnels et politiques autour de cette nécessaire solidarité régionale, et d'union pour la défense de nos grands projets.

Certes, alors que le gouvernement précédent refusait tout débat avec les représentants des régions, le retour à un dialogue constructif entre ces dernières et les pouvoirs publics nationaux mérite d'être souligné. Ainsi, la signature, le 12 septembre dernier, du pacte de confiance entre le Premier Ministre et le Président de l'Association des Régions de France, traduit la volonté de l'Etat et des régions de se mobiliser ensemble autour de 15 engagements au service de la croissance, de l'emploi, du développement économique et de la formation des jeunes, notamment.

Certes le gouvernement prône le retour à une culture de coopération entre l'Etat et les régions en confiant à ces dernières des responsabilités nouvelles en matière de promotion de l'innovation et du développement de l'industrie.

Mais nous exprimons notre détermination à voir se traduire, par des **actes concrets**, les principes ambitieux annoncés en termes de décentralisation et de place accordée aux régions.

Nous pensons notamment à la gouvernance, locale comme nationale de la Banque Publique d'Investissement, pour laquelle nous regrettons le caractère restreint du périmètre laissé aux Régions. Nous aspirons à en être davantage parties prenantes, afin de mener une politique de développement économique efficace et cohérente. Efficacité et cohérence qui doivent également venir remplacer la multiplication des niveaux qui complexifient l'accès aux fonds européens souvent au détriment des acteurs économiques et sociaux qui incarnent l'initiative au plus près des territoires.

Nous pensons également au projet de loi sur la décentralisation et la réforme de l'action publique, pour lequel nous attendons de l'Etat qu'il lève certaines ambiguïtés présentes dans plusieurs de ses articles.

S'agissant du champ des transports, le projet de loi se traduit par un recul dans la mesure où l'élaboration du schéma régional ne relève plus de la responsabilité directe des régions mais d'un syndicat régional des transports au sein duquel elles seraient présentes à hauteur d'un tiers des membres.

Le projet de loi envisage également de mettre sous la responsabilité des régions et donc de leur financement, 75 % des trains d'équilibre du territoire (TET) qui relèvent actuellement de l'Etat. Dans notre Région, la totalité des TET serait concernée. Cette perspective serait insupportable. Il appartient à l'Etat de continuer d'assurer ses responsabilités d'aménagement du territoire.

A l'heure où se déterminent de grandes orientations nationales en matière de pilotage et de financement de l'action publique, les régions doivent mobiliser l'ensemble de leurs forces pour intervenir auprès du Gouvernement et du Parlement et revendiquer, avec la reconnaissance de nouvelles responsabilités, le rétablissement de marges de manœuvre suffisantes pour accompagner l'effort de redressement du pays et la réalisation des priorités autour desquelles nous axons notre intervention.

Ce qu'il convient de mettre en œuvre, c'est en fait un nouveau modèle de croissance, plus qualitatif. Cela passe par 3 priorités :

- Le développement économique et la formation d'abord, car tout doit être fait pour soutenir l'emploi. Il nous faut avoir de l'action économique une vision large. C'est la compétence et la mobilisation de la matière grise qui créent l'activité, la capacité à réinventer les schémas, l'innovation technologique et sociale mais aussi la gouvernance et les modalités de redistribution des profits qui créent de la valeur ajoutée, des savoir-faire, une plus-value environnementale et sociale qui reste dans la région. D'où l'attention particulière qu'il nous faut accorder à la formation des femmes et des hommes, à l'innovation dans les PME, à l'exportation et au renouvellement du tissu économique régional (soutien à la reprise d'entreprise, aide à la création et à l'économie sociale et solidaire). Un nouvel outil vient de voir le jour : la banque publique d'investissement. Un établissement sera créé dans chaque région. Ce devrait être un outil majeur pour le développement économique. Nous devons nous y investir pleinement. Le Développement de l'emploi passe aussi par un soutien au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, créateur de valeur ajoutée.
- La seconde priorité concerne la solidarité. La crise frappe en effet durement beaucoup de foyers et de bassins d'emploi. L'expérience montre que les soutiens apportés aux familles modestes notamment pour les études de leurs enfants sont indispensables. Il n'est donc pas question de faire sur ce point des économies.

Il nous faut aussi ouvrir à la jeunesse de nouvelles perspectives d'intégration dans la vie économique, en accompagnant les parcours de formation des jeunes sans emploi et ceux qui seront bénéficiaires des contrats d'avenir ou des contrats de génération nouvellement mis en place par les Pouvoirs publics. Nous poursuivrons avec eux la démarche originale initiée en 2012 qui consiste, dans le cadre de la 27ème région, à chercher à les associer à la co-construction des dispositifs qui les concernent.

La solidarité doit aussi être territoriale. Dans une région peu peuplée comme la nôtre, le maintien des services publics au plus près des populations, le maintien des personnes âgées à domicile, l'équilibre que nous voulons préserver entre l'urbain et le rural se traduisent par le soutien que nous continuerons d'apporter au développement de la fibre optique, à la domomédecine, à l'offre de soins, à la diffusion culturelle, etc.

- La troisième priorité touche à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens. Cela concerne tout le volet environnemental de notre politique : investissements économes en énergie dans notre propre patrimoine, promotion et accompagnement des emplois verts relevant de l'éco-construction, soutien à l'essor des énergies renouvelables, aux pratiques agricoles alternatives, au respect de la biodiversité, à la promotion des circuits courts, à la réduction de l'impact carbone des activités humaines, par le développement des infrastructures ferroviaire, etc. Le débat national sur la transition énergétique nous en fournit l'occasion.

L'objectif est de rendre le territoire plus attractif par le biais de la recherche et de l'innovation qui est l'une des clés de la création d'activité. Nous poursuivons, à ce titre, une politique de soutiens à la recherche, et aux pôles de compétitivité. Ensuite par une offre culturelle accessible à tous, un soutien à la diffusion et à la mise en réseau des acteurs. Le tourisme est également l'un des facteurs de notre attractivité et touche à la valorisation et à la préservation de notre patrimoine, naturel, culturel, architectural et artistique.

Ainsi et alors que le gouvernement a d'ores et déjà annoncé sa volonté de faire participer les collectivités territoriales au rétablissement de l'équilibre des comptes publics par une baisse de l'ordre de 1,5 % de ses dotations dès 2014 et 2015, il nous appartient d'exiger que les pistes de réflexion introduites lors de notre débat d'orientations budgétaires trouvent rapidement des traductions concrètes : réforme du versement transport, mise en place d'un IFER sur les autoroutes, création d'un nouvel IFER sur les télécommunications, reversement aux régions d'une part du produit des taxes sur l'énergie éolienne. De nombreuses pistes existent :

- Préalablement à toute réflexion sur de nouvelles recettes, la mise en place d'une réelle péréquation organisée par l'Etat, et visant à réduire l'écart besoins/moyens entre les régions.
- la mise en place d'un prélèvement sur les actifs financiers des entreprises (à hauteur de 0,3 % cela permettrait de dégager 18 milliards d'€ pour les collectivités),
- la mise à contribution des sociétés d'autoroute par une taxe sur les bénéficiaires,
- la création d'une ressource dédiée au financement du développement du transport régional voyageur. La mise en place du Versement transport régional à un taux par exemple de 0,2 % dégagerait 15 M€ en Champagne-Ardenne, ce qui représente 17 % des dépenses de fonctionnement TER,
- les transports publics doivent être reconnus comme service de première nécessité et se voir appliquer le taux le plus bas de TVA (alors qu'elle est annoncée en hausse de 3 points),
- a mise en place urgente d'un dispositif permettant un accès à un crédit à bas coût pour les investissements de long terme (lycées, infrastructures, matériel roulant, etc.).

- Révision par le gouvernement de la loi de 2010 sur la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la CET. Cette contribution économique territoriale, basée sur le foncier et la valeur ajoutée des entreprises a posé plusieurs problèmes de taille.
 - o + 845 000 entreprises (sur 3 millions) ont payé plus alors que l'argument principal était d'alléger la pression fiscale sur les entreprises.
 - o Réformer la CET permettrait d'introduire plus de justice sociale dans cette taxe et ce qui permettrait aussi qu'elle soit plus acceptable pour les collectivités.
 - o Il faudrait que l'Etat revoie enfin les valeurs cadastrales pour les entreprises qui ont aujourd'hui plus de 40 ans. Les valeurs cadastrales des années 70 ne sont plus valables aujourd'hui.

- Affirmer le principe de transfert de compétences avec compensation et non de report de charges de l'Etat vers les Régions. Ainsi, il serait envisageable que le Gouvernement réfléchisse à la règle de la compensation de charge par des ressources dynamiques et non gelées, comme c'est le cas actuellement (ex ; TIPP, les dotations générales et de fonctionnement...).

Nous savons que les perspectives qui doivent se dégager pour notre région devront viser une économie décarbonée, qui sait mobiliser la finance à des fins de développement et d'innovation, de savoir-faire et non de spéculation.

Faute d'obtenir en 2013 du Gouvernement et du parlement les décisions rendant aux régions un panier de recettes de nature à leur permettre d'assurer leurs compétences et de faire face à leurs engagements, nous risquerions d'être dans l'obligation de revenir sur un certain nombre de dispositifs contractuels, financièrement lourds, pris avant la réforme de la fiscalité locale de fin 2010, à commencer par ceux conclus avec l'Etat, lequel nous a privé des moyens d'honorer notre signature.

Les régions sont aujourd'hui invitées à s'inscrire dans la perspective d'une profonde réforme des fonds structurels, et de la négociation de nouveaux contrats de plan. Avec l'ouverture de la discussion sur le projet de loi sur la décentralisation et la réforme de l'action publique, ce sont là autant d'occasions de susciter une expression forte des régions. L'acte III de la décentralisation ne peut réussir sans une véritable péréquation qui prend en compte des indicateurs et des modes de calculs qui reflètent la réalité de l'état économique et social des territoires, qui prend également en compte les retards de développement, accumulés sur de nombreuses années et qui permettent ainsi de soutenir les territoires qui en ont le plus besoin. L'Etat doit être garant du développement harmonieux de tout le territoire national, les régions de l'Est de la France sont globalement plus touchées que d'autres par la crise. Elles se sentent aujourd'hui quelque peu ignorées, au bénéfice de l'ouest parisien et des régions maritimes. C'est une dynamique qui ne peut être acceptée.

L'Etat redevient stratège au moment où il est également contraint dans ses propres marges de manœuvre. La Région Champagne-Ardenne accompagnera volontiers et avec sérieux la nécessaire évolution de son organisation telle qu'elle sera décidée par le Parlement.

Mais les défis de demain ne pourront être relevés sans un soutien fort de l'Etat et une mobilisation générale de notre territoire.

Nous devons aller plus loin et faire de cette région une référence en matière de développement durable appliquée à la collectivité : sobriété énergétique, mise en place de filières de recyclage, ...

Les pistes sont nombreuses pour améliorer la consommation interne au sein de la collectivité ; mais le développement durable implique aussi une exemplarité de gestion des ressources humaines fondée sur la participation des agents et leur épanouissement au travail.

Au nom de l'intérêt des habitants de notre région, au nom d'une vision de notre développement qui ne fait nullement l'impasse sur nos difficultés mais revendique avec fierté les atouts dont nous disposons, nous appelons l'ensemble des acteurs impliqués dans notre région à partager une vision commune de notre développement et à faire bloc pour les porter ensemble face aux pouvoirs publics dans les semaines et les mois à venir.

Jean-Paul Bachy, Président du Conseil régional de Champagne-Ardenne
Olivier Girardin, Président du groupe socialiste
Karine Jarry, Présidente du groupe communiste
Valérie Labarre, Président du groupe EELV